



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 128155

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), que l'article 45 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a intégrés dans les universités. La maîtrise de la formation des enseignants impose aujourd'hui aux personnels formateurs en poste dans ces instituts de revoir intégralement leurs modalités d'enseignement et de formation pour préparer les futurs enseignants au master. Ainsi les étudiants en M1 et M2 sont désormais encadrés par des enseignants relevant de diverses catégories : professeurs des écoles, professeurs certifiés, plus rarement agrégés ou maîtres de conférences. Ils sont ainsi préparés et tutorés pour l'attribution de leur master par des personnels majoritairement pourvus de diplômes d'un niveau inférieur, ce qui constitue pour ces derniers une situation pour le moins absurde et véritablement inconfortable. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il compte prendre en urgence en vue d'offrir à ces enseignants les formations indispensables pour qu'ils puissent acquérir un diplôme au moins équivalent à celui des étudiants dont ils ont la charge.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification de ces derniers, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Si tous les masters donnent accès aux concours de recrutement, les universités se sont fortement mobilisées, dès 2010, pour offrir sur l'ensemble du territoire national et pour l'ensemble des disciplines, une préparation progressive aux métiers de l'enseignement dans le cadre de masters dédiés aux métiers de l'enseignement et de la formation. Dès lors, les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants se présentent ainsi au concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD en cas d'échec au concours. La réforme de la formation des enseignants au niveau master impose plus que jamais une connaissance des terrains d'exercice. Ce rapport direct et personnel de chaque étudiant avec la réalité professionnelle du métier de professeur doit être assuré progressivement tout au long de la formation initiale à l'université. Il se poursuit tout au long de l'année de fonctionnaire stagiaire. Outre les enseignants-chercheurs (professeurs d'université et maîtres de conférences) qui encadrent ces étudiants, les enseignants chargés d'intervenir dans la formation de ces étudiants, de les tutorer dans le cadre des stages de master ou durant l'année qui suit la réussite au concours, sont particulièrement expérimentés et reconnus par les corps d'inspection pour leur capacité à accompagner les stagiaires. Ils sont recrutés notamment parmi les maîtres formateurs pour le premier degré qui justifient du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) et les professeurs conseillers pédagogiques pour le second degré. Ces formateurs, par leur double

mission d'enseignement dans une classe et de formateurs d'adultes, garantissent la dimension professionnelle de la formation et le caractère formateur des divers stages. Ces personnels reçoivent une formation spécifique et adaptée dans le cadre d'actions de formation des formateurs organisés dans les académies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128155

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1209

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3863